

12. CESSION DE LA PARCELLE JOUXTANT LA PARCELLE AP253

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :	26	L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE LE LUNDI SEIZE DECEMBRE A DIX-HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOZAC, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MARC REGNOUX, MAIRE, A LA SUITE DE LA CONVOCATION QUI LUI A ETE ADRESSEE LE MARDI 10 DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE.
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :	19	
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES :	3	
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS :	22	

PRESENT(E)S : 19

Marc REGNOUX, Anne-claire ARGENSON, Pierre BARRAUD, Pauline BATTESTI, Sylvette CARTIER, Jean-Claude CAZALS, Damien CHARLEUX, Sarah CHEVALLIER, Eric DUEZ, Adrien GIVERNAUD, Sylvie GRENIER, Yves JAOUEN, Daniel JEAN, Dominique MAMET, Jean-Luc MERCERON, G n vieve NICOLAS, Vincent OUSLATI, Matthieu PERONA, Fran oise TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 3

Mireille AUGHEARD REPRESENTEE PAR Matthieu PERONA  
Armandine Menuzzo REPRESENTEE PAR francoise tissandier  
Murielle PANIAGUA REPRESENTEE PAR MARC REGNOUX

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 4

Cyrille BEC  
David GUASLARD  
ingrid GIVRY  
Yolande PANIAGUA

Secr taire de s ance : Pierre BARRAUD

La commune a re u un courrier le 09/09/2024 de Mme Mathieu Isabelle habitant 40 Planche-Maniot pour acheter 80 m2 de terrain public.

Ce recoin n'est pas utilis  et pas fr quent  par les promeneurs. Il est   la charge de la commune pour l'entretien. Il est en zone inondable. Le prix de vente de terrain non constructible en zone urbaine est de 5 /m2. Il faut pr voir 1000  de bornage. La proposition serait de 1400 . Il faudra pr voir le bornage et le d classement de public en priv  avant que la vente puisse se faire



## Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'exposé qui lui a été fait,

### A L'UNANIMITE

Approuve la cession de la parcelle publique qui jouxte la parcelle AP253, une fois celle-ci bornée pour un montant de 1400€

Autorise Monsieur le Maire (ou Monsieur Jean-Luc MERCERON possédant délégation) à signer les actes notariés en lien avec cette cession

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme.

À Mozac, le 16 décembre 2024

Le Maire,

MARC REGNOUX